

ACTION URGENTE

DES BLOGUEURS EMPRISONNÉS À L'ISSUE D'UN PROCÈS INIQUÉ

Deux jeunes militants et blogueurs azerbaïdjanais, Emin Abdoullaïev (âgé de trente ans) et Adnan Hajizade (vingt-six ans) ont été condamnés respectivement à des peines d'emprisonnement de trente et vingt-quatre mois à l'issue d'un procès inique. Amnesty International estime que les accusations retenues contre eux sont forgées de toutes pièces et qu'ils sont incarcérés uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression.

Le 28 juin, une vidéo satirique réalisée par Adnan Hajizade qui critiquait le gouvernement de l'Azerbaïdjan a été mise en ligne sur le site Internet YouTube. Le 8 juillet, Adnan Hajizade et Emin Abdoullaïev (Emin Milli de son nom d'internaute) ont été abordés par deux hommes alors qu'ils dînaient avec des amis dans un restaurant de la capitale, Bakou. Ceux-ci leur ont demandé ce dont ils discutaient. Lorsqu'Emin Abdoullaïev a répondu que cela ne les regardait pas, l'un des deux hommes lui a asséné un coup de tête et il s'est effondré. Le même homme a alors frappé Adnan Hajizade, le faisant tomber à terre, puis a continué de rouer les deux militants de coups de pied et de poing jusqu'à ce que le personnel du restaurant intervienne.

Adnan Hajizade et Emin Abdoullaïev se sont immédiatement rendus au poste de police le plus proche afin de signaler cette agression. Cependant, les policiers les ont interrogés en tant que suspects pendant cinq heures, sans leur permettre de consulter un avocat de leur choix, et les ont arrêtés pour « *hooliganisme* ». Les deux militants ont été placés en détention provisoire dans l'attente de leur procès. Par la suite, ils ont également été inculpés de « *coups et blessures légers* ».

Au cours de leur enquête, la police et le ministère public n'ont pas interrogé de témoins et n'ont pas réussi à se procurer les enregistrements d'une caméra de sécurité qui auraient pu montrer le déroulement des faits au restaurant. Par ailleurs, ils ont présenté au tribunal des documents indiquant, à tort, qu'Adnan Hajizade était au chômage et possédait un casier judiciaire. Selon les avocats des deux militants, au cours du procès, le tribunal a refusé d'examiner les photos montrant les blessures qui leur avaient été infligées lors de l'agression, ainsi que les vidéos filmées par des téléphones portables et la caméra de sécurité, sans fournir d'explication. Adnan Hajizade et Emin Abdoullaïev ont été condamnés respectivement à des peines d'emprisonnement de trente et vingt-quatre mois. Ils ont l'intention de faire appel de ce jugement.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais, en turc azéri ou dans votre propre langue) :

- demandez la libération immédiate et sans condition d'Adnan Hajizade et d'Emin Abdoullaïev ;
- faites remarquer qu'Amnesty International considère ces deux hommes comme des prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir exercé de manière pacifique leur droit à la liberté d'expression et d'association.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 28 DÉCEMBRE 2009 À :

Président de la République :

Ilham Aliyev
President of the Republic of Azerbaijan
Office of the President
19 Istiqlaiyyat St.
AZ1066 Baku, Azerbaïdjan

Fax : +99412 492 35 43/ 492 06 25

Courriers électroniques :

president@president.az

office@apparat.gov.az

Formule d'appel : *Dear President, /
Monsieur le Président,*

Ministre de la Justice :

Fikrat Mammadov
Minister of Justice
1, Inshaatchylar prospect
AZ1065 Baku
Azerbaïdjan

Fax : +994 12 430 09 81

Courriers électroniques :

contact@justice.gov.az ;

international@justice.gov.az

Formule d'appel : *Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,*

Médiatrice de la République :

Prof. Elmira Suleymanova
Ombudsperson
Office of the Ombudsman
40 Uz. Hajibeyov Street
AZ1000 Baku, Azerbaïdjan

Fax : + 994 12 498 8574

Courriers électroniques :

ombudsman@ombudsman.gov.az

Formule d'appel : *Dear
Ombudsperson, / Madame,*

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Azerbaïdjan dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

DES BLOGUEURS EMPRISONNÉS À L'ISSUE D'UN PROCÈS INIQUÉ

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Emin Abdoullaïev et Adnan Hajizade utilisent des outils de mise en réseau du Web, dont Youtube, Facebook et Twitter, afin de faire circuler des informations sur la situation sociopolitique en Azerbaïdjan. Emin Abdoullaïev est également cofondateur d'un groupe de jeunes, Alumni Network, tandis qu'Adnan Hajizade est coordinateur d'un autre mouvement appelé OL !, qui prône la non-violence et la tolérance. Par ailleurs, Emin Abdoullaïev a ouvertement critiqué les modifications de la Constitution azerbaïdjanaise proposées lors d'un référendum le 18 mars 2009, qui ont aboli la limitation du nombre de mandats présidentiels, permettant à l'actuel président Ilham Aliyev comme à ses successeurs de se représenter indéfiniment à ce scrutin.

Amnesty International a fait part à plusieurs reprises de ses préoccupations concernant l'espace de plus en plus restreint accordé à la liberté d'expression en Azerbaïdjan et le recours aux poursuites pénales afin de réduire au silence les voix dissidentes pourtant pacifiques, notamment dans un récent rapport intitulé *Azerbaijan: Independent journalists under siege* (index AI : EUR 55/004/2009). L'organisation y cite notamment le cas du prisonnier d'opinion Qanimat Zahid, rédacteur en chef du journal d'opposition *Azadliq*, condamné à une peine de quatre ans d'emprisonnement pour hooliganisme et agression en mars 2008. Plusieurs autres journalistes ont également été incarcérés sur la base d'accusations fallacieuses au cours des dernières années.

La communauté internationale a également exprimé ses préoccupations quant à l'affaire Emin Abdoullaïev et Adnan Hajizade. Ainsi, le 23 juillet 2009, la présidence suédoise de l'Union européenne (UE) a publié une déclaration au nom de l'UE soulignant ses inquiétudes face à l'arrestation des deux militants, et elle a réitéré ses préoccupations dans une nouvelle déclaration le 13 novembre, déplorant que le déroulement de leur procès n'ait pas respecté les garanties prévues par la loi et estimant que la décision du tribunal pourrait restreindre encore la liberté d'expression en Azerbaïdjan. Le 12 novembre, Thorbjørn Jagland, secrétaire général du Conseil de l'Europe, s'est dit lui aussi inquiet des peines très lourdes imposées par la justice azerbaïdjanaise à Adnan Hajizade et Emin Abdoullaïev ; il a déclaré : « *Cette séquence d'événements aura inévitablement de sinistres effets sur la liberté d'expression en Azerbaïdjan.* »

Dans ses observations finales sur l'Azerbaïdjan, publiées le 13 août 2009 après examen des rapports sur ce pays lors de sa 96^e session en juillet, le Comité des droits de l'homme des Nations unies s'est inquiété de la « *récente arrestation et mise en détention provisoire de personnes qui avaient exprimé leur opinion par l'intermédiaire de médias non conventionnels, surtout qu'aucune explication n'a été donnée quant au motif de leur arrestation – alors qu'elles étaient venues se plaindre auprès de la police d'agressions qu'elles avaient subies – et quant à la raison pour laquelle les procédures judiciaires auxquelles elles ont été soumises pour "hooliganisme" n'ont pas été publiques* ». Le Comité demeurait en outre préoccupé par les informations faisant état d'agressions de journalistes, la fermeture de journaux indépendants, le retrait des autorisations d'émettre localement de plusieurs stations de radio étrangères et les accusations systématiques de hooliganisme dont font l'objet les journalistes. Il a demandé instamment à l'Azerbaïdjan de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux restrictions directes et indirectes à la liberté d'expression.

AU 308/09, EUR 55/010/2009, 16 novembre 2009

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

